

Contrôle continu portant sur : Le conseil constitutionnel

Par **Marie K**, le **30/11/2013** à **11:26**

Bonjour à tous amis juristes !

Je vous consulte à nouveau, non pas cette fois pour m'aider à réaliser un plan de dissertation, mais pour m'indiquer si celui que j'ai fait convient et tient la route ! Etant une grande anxieuse, j'ai toujours peur de ne pas bien faire les choses, et même une fois sortie de l'examen je panique encore en me remémorant ce que j'ai omis de mettre dans ma copie.

Cette fois-ci c'était un contrôle continu, de 3h donc, une dissertation juridique dont le sujet a été : Le conseil constitutionnel. J'ai évidemment été surprise du sujet mais je n'ai cependant pas paniqué quant à ce que j'allais mettre dans ma copie, j'avais du contenu !!

En introduction j'ai donc rappelé qu'il est apparu aux USA, notamment grâce à Hamilton, qui lui jugeait bon de confier la direction de cet organe au pouvoir judiciaire, étant le moins dangereux potentiellement. Cependant, tellement prise dans mon devoir, j'en ai **complètement** oublié de mettre pourquoi il n'est apparu que tardivement en France, alors que je sais que c'est parce que les français sont réticents notamment parce que ce sont les juges qui se sont érigés en pouvoir d'opposition lors des réformes révolutionnaires. Mais j'ai bien précisé qu'il n'était apparu qu'à partir de 1958. Du coup j'ai peur que cet oubli me coûte cher, mais bon ce qui est fait est fait, je ne peux pas revenir dessus.

Quant à mon plan, le voici :

I) Le Conseil constit. tel qu'il a été souhaité en 1958.

A) Le CC, garant de l'équilibre constitutionnel.

- il a contribué à l'abaissement du pouvoir législatif dans un premier temps, puis à ensuite contribué à rééquilibré l'exécutif et le législatif

B) L'organe chargé du contrôle de constitutionnalité des lois peu ouvert quant à sa saisine.

- peut être saisi par le Pdt de la République, le 1er ministre, les président du Sénat et de l'Assemblée Nationale.

- saisine facultative et obligatoire.

II) Le CC en proie aux évolutions politiques et sociétales.

A) Le CC élargit son domaine de compétence et rend plus accessible sa saisine.

- QPC

- **sur mon brouillon j'ai noté l'ouverture à 60 députés et 60 sénateurs mais je ne me souviens plus si je l'ai mis dans ma copie ou pas, et ça me fait peur ...**

B) Le garant des droits et libertés assure la sécurité de ceux-ci par le contrôle a posteriori.

- avant que contrôle a priori, puis en 2008 contrôle a posteriori qui fait du conseil constitutionnel la pièce maîtresse de l'état de droit en France.

Voilà, qu'en pensez-vous ? Croyez-vous que mes oublis me coûteront cher ?

Par **Marie K**, le **30/11/2013** à **11:35**

rééquilibrer*

Par **Poussepain**, le **30/11/2013** à **12:31**

Bonjour,

Une dissertation ne se juge pas qu'a son contenu mais aussi à la manière dont est défendu le sujet, la cohérence de l'ensemble, le respect des consignes de méthode...un oubli dans l'intro n'est donc pas rédhibitoire (surtout que le contenu de l'intro est assez libre)

Le plan ici est classique, c'est donc un plan sûr.

C'est vrai qu'on peut légitimement attendre les 60 députés/60 sénateurs, mais encore une fois c'est l'ensemble qui importe.

Le plus important je pense c'est d'apprendre à lâcher après un exam. Il faut faire du mieux qu'on peut avant et pendant pour ne rien avoir à se reprocher et admettre qu'on est parfois moins performant a cause du sujet, du stress. Et une fois que c'est fini c'est fini. Vous avez encore beaucoup d'examen devant vous, celui ci ne va pas changer votre vie.

Par **Marie K**, le **30/11/2013** à **13:24**

Je peux bénéficier d'1 (ou 2 peut-être) point en plus selon le travail rendu en TD ! Espérons que cela me soit réellement bénéfique et surtout que le travail que j'ai fournis lors de mon examen paiera ... J'ai toujours très peu confiance en moi, ce qui parfois me fait perdre mes moyens, et quand au contraire je suis à l'aise avec le sujet je trouve quand même le moyen de culpabiliser de ne pas avoir assez donné ! D'autant que là j'avais les éléments en mains et je ne les ai pas inclus dans mon développement.

J'espère que ça se corrigera avec le temps parce que ça risque de me causer du tort malheureusement !

Merci pour votre réponse en tous cas :)

Par **Poussepain**, le **02/12/2013** à **01:16**

Le travail paie toujours, au moins sur le long terme, et l'expérience vous permettra de mieux gérer les examens.

Se remettre en question est aussi une qualité pour un juriste et il faut avoir l'humilité

d'apprendre de ses erreurs pour se corriger. C'est un travail quotidien quelque soit le niveau.

Le mieux est de laisser tout ça reposer pour le moment et éventuellement de revenir pour recueillir des avis après avoir obtenu votre note, sinon ça va plus encore plus vous stresser pour pas grand chose.